



Assurance auto comment puis je bien assurer mon fils

Par **cupidon24**, le **30/10/2013** à **17:21**

bonjour
j'ai tous mes contrats d'assurances auprès d'un organisme bancaire. j'ai assuré 3 véhicules du foyer, dont un véhicule que mon fils agé de 20 ans conduit en permanence. Cette banque m'a assuré que je pouvais assurer à mon nom avec comme conducteur secondaire sur la 3ème voiture mon fils, et qu'il serait couvert pour tous les risques (matériels et corporels).
Après vérification auprès d'un autre organisme, on me certifie que ce type de renseignement est erroné et surtout que s'il arrivait un accident à mon fils il ne serait pas couvert correctement.
merci de vos conseils, en sachant que je souhaite résilier le plus rapidement possible mes contrats auprès de cet organisme.

Par **chaber**, le **30/10/2013** à **17:28**

bonjour
selon les conditions générales vous devez signaler à l'assureur toute aggravation du risque, et surtout le **conducteur habituel du véhicule**
Votre fils est-il désigné dans les conditions particulières?